



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

536
Arrivé au
Secrétariat Général le :

15 OCT. 2007

Paris, le **12 OCT. 2007**

Cher Monsieur le Secrétaire perpétuel,

A l'heure d'une réflexion globale sur l'intégration de toutes les professions de santé au schéma Licence-Master-Doctorat permettant leur reconnaissance au niveau européen et autorisant de nouvelles passerelles, je souhaite porter une attention particulière à la première année d'études en médecine qui ouvre la voie aux études de médecine, d'odontologie, de maïeutique et de kinésithérapie pour deux tiers d'entre eux.

La sélection des étudiants en première année et la pression qui en découle sont inévitables. C'est le prix de l'excellence. Toutefois, le climat de tension et d'angoisse qui y règne trop souvent peut et doit être atténué. Compte tenu du nombre croissant d'étudiants inscrits en première année et du taux d'échec s'élevant à 80% d'une promotion, il me semble prioritaire d'offrir de nouvelles perspectives aux étudiants qui n'embrasseront pas ces professions. La première année de médecine ne peut être seulement orientée vers le concours.

C'est dans cette perspective que je vous confie la mission d'élaborer des propositions concrètes de réforme de la première année de médecine.

Dans votre tâche, vous vous appuyerez sur tous les travaux et rapports déjà effectués sur cette question, notamment sur les réflexions récemment conduites par les commissions nationales pédagogiques de médecine, de pharmacie et d'odontologie.

Professeur Jean-François BACH
Secrétaire perpétuel de l'Académie
nationale des sciences
23, quai de Conti
75 006 PARIS

copie ; BclA

Vos propositions devront préciser :

- les conditions d'une meilleure orientation des étudiants qui s'inscrivent en première année de médecine,
- les moyens de diminuer le taux de redoublement par une réorientation efficace des étudiants grâce à l'ouverture de nouvelles passerelles au sein de l'université,
- les modalités d'un élargissement des passerelles déjà existantes et permettant d'intégrer un cursus médical après une première formation.

Vous veillerez à préciser les aménagements réglementaires qu'imposeraient vos propositions.

Pour assurer la conduite de votre mission, vous pourrez compter sur la collaboration active de la direction générale de l'enseignement supérieur.

J'apprécierais de pouvoir disposer de votre rapport d'ici la fin du mois de janvier 2008.

Vous remerciant d'avoir accepté cette tâche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de ma meilleure considération.

Bonne nuit,

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE